



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des examens et concours**

Direction des examens et concours  
Bureau DEC3

Lyon, le 04 octobre 2022

94 Rue Hénon – BP 64571  
69244 LYON Cedex 04

Le recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D643-1 et suivants relatifs au brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1987 fixant les modalités d'organisation des examens des brevets de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2022 (NOR : ESR2226233A) relatif aux dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2023 des examens du brevet de technicien supérieur.

ARRETE

Article 1er : Le registre de pré-inscription du brevet de technicien supérieur au titre de la session 2023 sera ouvert :

Du mardi 18 octobre 2022 à 14h au lundi 21 novembre 2022 à 17 heures (heure locale).

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
Olivier Dugrip